

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 24/01/2024 sur le site I

ID : 038-213800840-20231221-2023_066-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 21/12/2023
Délibération N°2023-066

Nombre d'élus: 15	Présents : 9	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 2	Procuration(s) : 4	
Date de convocation : 15/12/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Séverine FAISST, Marie-Christine ROBIN, Marie-Laure CHIFFE, Gilles LANÇON, Luc PASCAL, Xavier PEDRAZZOLI, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE ;
Christine LABBÉ a donné pouvoir à Nadine REUX ;
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;
Pascal PRALY a donné pouvoir à Xavier PEDRAZZOLI.

Absents :

Maryse BOUCLET, Yvette COLLIAT.

Secrétaire de séance : Gilles LANÇON

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09 novembre 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 13 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 038-213800840-20231221-2023_066-DE

DÉLIBÉRATION 2023 – 066 : ATTRIBUTION D'UN CADEAU POUR LE NOEL DES EMPLOYES COMMUNAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2023.

VU le budget primitif 2023 de la commune ;

CONSIDERANT la volonté des élus de remercier les agents pour leur implication dans les missions qui leur ont été confiées cette année.

Madame le maire **PROPOSE**, pour Noël 2023, d'attribuer à chaque agent communal titulaire et non titulaire, en activité à ce jour, un colis alimentaire d'une valeur de 36.86 € HT, soit un montant total de 479.21 € HT aux 13 agents actuellement employés par la collectivité.

Elle **PRECISE** que l'achat sera fait auprès de l'entreprise Charnécloise « La Tacoulienne ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 13 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité,

ACCEPTTE cette proposition.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 27/12/2023

Le Maire,
Nadine REUX

